

Base de données sur les accords d'entreprise transnationaux

| | |
|---------------------------------------|--|
| Entreprise | Vinci |
| Pays du siège social | France |
| Chiffre d'affaires | 40,248 milliards € (2017) |
| Effectif | 194428 (2017) |
| Titre complet du texte | Déclaration commune sur l'objectif 0 accident |
| Version linguistique originale | non défini |
| Date de signature | 1 juin 2017 |
| Signataires | PDG, secrétaire du CE européen |
| Principaux objectifs du texte | <p>"L'engagement sur l'objectif « zero accident » est au cœur du Manifeste de VINCI. La presente declaration, elaboree avec le comite d'entreprise europeen du Groupe, temoigne d'une volonte commune d'atteindre cet objectif. Elle a vocation a constituer un cadre de reference concernant les actions incontournables et fondamentales a mettre en œuvre ainsi que les actions de progrès et les reflexions a mener dans les societes du Groupe en matiere de protection de la sante et de prevention des risques professionnels. Elle affirme notre conviction partagee que le progres n'est possible qu'avec l'ensemble des collaborateurs et leurs representants au travers de la promotion de notre culture securite."</p> |
| Durée | durée indéterminée |
| Statut du texte | non défini |
| Loi nationale applicable | non défini |
| Mise en œuvre et déploiement | <p>"Dans le respect du modele decentralise du Groupe et dans l'objectif d'adapter les actions au plus pres du terrain, les engagements Sante-Securite sont determines et declines au sein de chaque pole en vue d'en promouvoir l'amelioration continue. L'encadrement est en charge de la mise en œuvre concrete des actions en faveur de la sante et de la securite des collaborateurs de leur perimetre."</p> |

| | |
|---|---|
| Suivi | <p>"Conformement a l'accord du comite d'entreprise europeen VINCI en vigueur, une information trimestrielle est transmise au bureau du comite concernant les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles"</p> <p>"Condition necessaire de progres reels et durables, les resultats des actions entreprises sont mesures par des indicateurs pertinents qui font l'objet d'une presentation permettant d'echanger sur les moyens susceptibles d'ameliorer ces resultats.</p> <p>Tout accident doit, au sein de l'entreprise, donner lieu a une enquete methodique et approfondie, partagee avec les representants du personnel.</p> <p>L'identification des situations a risque et des presque-accidents doit etre favorisee afin de reduire le nombre d'accidents mais surtout de construire une culture de la securite au quotidien."</p> |
| Sanction et règlement des conflits | non défini |
| Textes liés | Accord cadre entre QDVC - Vinci - IBB (2017) |